

Une typologie des jeunes adultes en difficulté



© Artens / Fotolia

Les mesures d'insertion destinées aux 18-25 ans à l'aide sociale sont pensées en fonction de diverses représentations. L'étude du catalogue vaudois montre une typologie en trois temps, avec des dits et des non-dits.

Par **Sophie Gonvers**, Master en travail social, HES-SO

Dans le canton de Vaud, l'entrée en vigueur du Revenu d'insertion a permis la mise sur pied d'un programme destiné à encourager la formation professionnelle des jeunes adultes à l'aide sociale n'ayant pas de certification du secondaire II. Pour intégrer ce programme appelé FORJAD - FORMation Jeunes Adultes en Difficulté, les 18-25 ans doivent au préalable suivre des « mesures d'insertion sociale » (MIS) dispensées par divers organismes prestataires et regroupées dans un catalogue destiné aux assistantes et assistants sociaux. C'est aux contenus de ces programmes destinés aux « jeunes adultes en difficulté » que je me suis intéressée dans le cadre de mon mémoire de master en travail social, et plus précisément sur le « problème social » qui les justifie, ceci dans la perspective théorique de la sociologie des problèmes publics. Au niveau empirique cette étude s'appuie sur une analyse du contenu du catalogue 2013 édité par le Service de prévoyance et d'aide sociale, sur les plaquettes de présentations et les rapports d'activités des organismes prestataires, ainsi que sur trois entretiens semi-directifs avec des responsables de mesures ayant participé à l'élaboration du contenu de leur MIS respective.

La construction du problème public

Comme le souligne Neveu (1999) « un problème public n'est rien d'autre que la transformation d'un fait social [...] en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique ». Pour que cette transformation puisse s'opérer, il faut d'une part que ce fait social n'apparaisse pas comme inaltérable, et d'autre part qu'une dimension morale permette de qualifier la situation comme non souhaitable (Gusfield, 2009). Dans le cas des 18-25 ans, qui ont recours à l'aide sociale, ces deux dimensions sont présentes. En effet, il apparaît d'une part, que ces « jeunes en difficulté » ont moins souvent achevé une formation professionnelle que celles et ceux qui n'y recourent pas (Jaques 2012) ; changer

cet état de fait n'apparaît donc pas comme quelque chose d'impossible. D'autre part, il existe un consensus général qui considère la formation comme la meilleure voie d'insertion possible pour les jeunes. Comme le montrent par ailleurs Tabin et Perriard (2014), le recours à l'âge dans les politiques sociales justifie et naturalise la construction des jeunes en une catégorie spécifique requérant un traitement différencié et permet d'édicter des normes de ce qui doit être entrepris à un certain moment du parcours de vie et, dans le cas présent, de décréter comme une norme la séquence école-formation-emploi.

L'ouvrage *What's the problem represented to be ?* de Bacchi préconise d'appréhender les programmes ou mesures politiques par l'examen de la représentation du problème, et de se focaliser sur la forme particulière qui lui est donnée. Selon sa perspective, les actions mises sur pied sont le résultat de la manière dont le problème social de catégories spécifiques de personnes a été constitué. Mon objectif a été de m'intéresser à ce qui est problématisé, donc à ce qui est mis en avant comme à ce qui est occulté dans le discours, puisque la façon de problématiser une situation donne forme à la réponse qui lui sera apportée. Cette approche sociologique me semble très pertinente pour le travail social puisqu'elle permet d'élargir le champ des possibles et de ne pas rester figé sur une lecture unique d'une « réalité ».

Une typologie en trois temps

L'étude du catalogue vaudois montre que loin d'être homogène, les MIS destinées aux jeunes adultes peuvent être regroupées en trois types. Autrement dit, j'identifie trois manières distinctes de construire le problème des jeunes adultes à l'aide sociale.

Dans un premier type, le problème des « jeunes adultes en difficulté » se situe dans le futur : ne pas avoir une certification professionnelle va leur poser problème au vu de la moindre accessibilité au marché de l'emploi des personnes disposant d'un faible bagage scolaire. Ce qui est problématisé, c'est donc le durcissement du marché du travail pour les personnes sans qualifications. Au niveau sémantique, les termes utilisés se rapportent à la notion de « projet professionnel », qu'il faut « cibler » ou « définir ». Dans ce premier type, l'intervention des professionnels est donc essentiellement centrée sur l'orientation des jeunes pour leur permettre de définir et de cibler un projet qui doit correspondre à leurs intérêts, à leur personnalité, à leurs capacités, ainsi qu'à la demande du marché du travail afin que la motivation nécessaire à l'entrée en formation puisse être « actionnée ». De façon plus schématique, dans les MIS de ce type, l'accent est avant tout mis sur le projet professionnel des jeunes et non sur leurs éventuelles problématiques personnelles ; de plus il est pensé comme allant être porté de manière identique par les garçons et les filles, alors que ces dernières seront nombreuses à diminuer, voire à cesser leur activité professionnelle à la naissance de leurs enfants. Les rapports sociaux de sexe sont donc occultés dans les mesures de ce type.

Dans un second type, le problème se situe dans le présent, plus exactement dans la situation d'inactivité dans laquelle se trouvent les jeunes et à laquelle il faut remédier le plus rapidement possible. Pour cela l'accent est mis principalement sur l'acquisition de savoir-faire et sur le développement de compétences techniques, qui doivent, entre autres, compenser des lacunes scolaires – le niveau de français requis étant par exemple peu exigeant (A2) ce qui, implicitement, montre que ces mesures s'adressent, entre autres, à des jeunes issus de l'immigration. Cela se traduit au niveau sémantique par le fait qu'aucun vocable « psychologique » n'est utilisé dans les descriptifs des MIS de ce type. L'objectif est que les jeunes trouvent une place de formation quand bien même celle-ci ne correspondrait que modérément à leurs intérêts, la perspective d'acquérir une formation qualifiante étant considérée comme suffisante pour activer la motivation des jeunes.

Dans un troisième type, qui s'inscrit dans un modèle de réparation, ce qui pose problème, c'est le passé ; ce sont donc des événements survenus bien avant l'entrée dans la mesure qui empêchent les jeunes de s'inscrire dans la séquence école-formation-emploi (Tabin & Perriard, 2014). Dans ce type, ce sont les jeunes qui sont au centre de l'intervention des professionnels, et ce sont principalement les actions entreprises pour les « transformer » qui

leur permettront de trouver une place de formation, la réussite de l'insertion se logeant à l'intérieur des individus. Ce troisième type peut être scindé en deux sous-types en raison notamment du taux d'occupation : le premier sous-type a un taux d'occupation variant entre 30% et 60% alors que le second rassemble des mesures qui proposent un suivi à 100%. Si, pour ce troisième type, c'est le passé qui pose problème, l'intervention est davantage axée sur la restauration de l'estime de soi au sein du premier sous-type, alors que c'est davantage l'apprentissage de la responsabilisation qui est au cœur du second. Au niveau sémantique ce sont les verbes « élaborer », « travailler sur », « accompagner » ainsi que des pronoms personnels ou des adjectifs possessifs comme « son » ou « leur » qui sont utilisés pour décrire ou évoquer le projet professionnel. C'est également dans les MIS de ce type que l'insertion est qualifiée de « sociale et professionnelle », le terme social étant placé en premier. En mettant l'accent essentiellement sur des dimensions individuelles, ou en plaçant l'estime de soi comme un pré-requis à l'insertion professionnelle, ces mesures tendent à passer sous silence les rapports sociaux dans lesquels sont imbriqués les jeunes.

Des rapports de pouvoirs occultés

Ce que j'ai souhaité montrer en regroupant les MIS en trois types, c'est que celles-ci ont une manière différente de penser le « problème des jeunes » et d'apporter des solutions. Or, comme nous venons de le voir, la façon dont le problème est posé et les solutions qui y sont apportées peuvent avoir des conséquences sur les jeunes : certaines catégories de personnes correspondent à la manière dont a été problématisée la situation des jeunes adultes en difficulté tandis que d'autres ne s'y retrouvent pas. A titre d'exemple, le genre n'est pas appréhendé de la même manière et le ratio hommes/femmes diffère ; ainsi dans les deux premiers types, principalement axés sur la mise sur pied d'un projet professionnel ou le développement de savoir-faire, on dénombre plus d'hommes que de femmes, alors que dans le troisième type (et en particulier le premier sous-type), davantage axé sur le développement personnel et la restauration de l'estime de soi, les femmes sont clairement majoritaires. D'une manière assez classique, les hommes se retrouvent davantage dans des MIS qui mettent en avant le faire alors que les femmes se retrouvent plus souvent dans des mesures qui privilégient une forme de réflexivité sur soi et donc de l'être. Cette non prise en considération des rapports sociaux de sexe, de classe et/ou de « race »/nationalité me semble constituer une limite du programme, dans la mesure où la négation des rapports sociaux est un acte violent puisqu'il renvoie à l'individu l'entière responsabilité de sa situation sans analyse des rapports de pouvoir dans lesquels il est imbriqué ; violence qui peut avoir pour effet de provoquer un sentiment de révolte chez les jeunes ou les amener à ne pas investir les MIS.

Sources citées

- Bacchi, C. (2009). *Analysing policy : What's the problem represented to be ?* Australia : Pearson.
- Canton de Vaud (2013). *Catalogue des MIS*. In *Mesures d'insertion sociale (MIS)*. Lausanne : Département de la santé et de l'action sociale, Service de prévoyance et d'aide sociale.
- Gusfield, J. (2009). *La culture des problèmes publics*. Paris : ECONOMICA.
- Neveu, E. (1999). L'approche constructiviste des « problèmes publics ». *Un aperçu des travaux anglo-saxons*. *Etudes de communication*, 22, 41-58.
- Tabin, J.-P. & Perriard, A. (2014). Le rapport social d'âge dans les politiques sociales. In revue *ζ Interrogations* ?,19, [lien internet](#), consulté le 14.04.16